

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.	Numéro de permis 2017193	Date d'inspection Le 28 juillet 2021
Nom de l'établissement Garderie Happy Feet Daycare		Numéro de téléphone (506) 475-9309
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : Une exemption est demandé et expire en juin 2022.	11(b)	30 juin 2022	
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La surface d'une glissade est cassé et un autre glissade le support est cassé. Ne plus utilisé la structure de jeux. Il manque une partie de clôture dans le parc. Il doit être d'une hauteur de 1.22 m de hauteur .	31(3)	09 juil. 2021	
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste. Commentaires : Il n'a pas 46 cm dans le bord de repos des bébés. Il doit y avoir 46 cm entre chaque couchette utilisé.	36(4)	14 juil. 2021	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	09 juil. 2021	09 juil. 2021
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure. Commentaires : Une éducatrice avait un café.	43	09 juil. 2021	

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite, il pleut les enfants n'ont pas été à l'extérieur.

Je recommande que la structure de jeux dans le parc ne soit plus utilisé car plusieurs endroit ne sont pas en

Commentaires généraux

bonne condition. (Glissade)

Les boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, etc.) ne doivent pas se trouver dans la même pièce qu'occupe les enfants ni dans l'aire de jeu extérieur. Pressence de café avec les groupes au sous-sol.

Il manque une partie de clôture dans le parc. Il doit être d'une hauteur de 1.22 m de hauteur .

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 juillet 2021

Date

original signé par
Annick Jean

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 juillet 2021

Date